

pourraient gouverner notre pays beaucoup mieux que nous, nous laissant les occupations plus serviles du travail manuel. Le premier ministre et un bon nombre de ses partisans semblent avoir lié leur sort à cette école. Mais, monsieur, je prétends qu'aucun homme public ne peut se présenter devant le peuple du Canada et lui dire simplement qu'il croit à ces principes. Je ne crois pas que le peuple du Canada supporterait cela un seul instant. Je veux dire maintenant au ministre, puisque ce sera probablement la dernière occasion que j'aurai de dire quelque chose sur cette mesure, que le sentier de l'honneur et du devoir pour lui et que la meilleure manière pour lui de se tirer de sa fâcheuse position, est de s'en tenir à la promesse qu'il a faite en cette Chambre le 5 décembre, lorsqu'il a dit que s'il ne recevait pas de la part du Parlement l'appui qu'il espérait, il dissoudrait le Parlement et en appellerait au peuple. Le très honorable membre a également fait la même déclaration à Montréal le 21 septembre, et le lendemain paraissait dans le "Star" de Montréal l'article suivant qui l'appuyait fortement dans cette déclaration:

M. Borden a répété samedi soir sa promesse d'en appeler au peuple si le Parlement refusait d'approuver ce qu'il considérait comme une politique patriotique et honorable.

C'est une promesse qui pourrait bien s'appliquer à d'autres obstacles qu'un refus positif d'adopter une politique suffisante. Une obstruction systématique devrait être traitée de la même manière. Nous ne pouvons pas permettre des retards inutiles; car, dans un cas comme celui-ci, le temps est l'essence du contrat.

Il doit y avoir une juste et libre discussion. S'il est décidé d'ajouter des navires canadiens à la flotte, le Parlement proposera une grande chose; et il devrait être permis au Parlement de la discuter à fond et le pays devrait avoir une temps raisonnable pour l'étudier. Mais aucun intérêt n'en souffrira si M. Borden tient constamment devant le Parlement le fait, qu'après tout, le peuple est l'arbitre final dans ce cas, et que tout refus d'agir de la part du Parlement, soit par un vote négatif, soit par des discours d'obstruction, sera promptement suivi de l'envoi des politiciens devant leur maître, le contribuable canadien.

M. le PRESIDENT: Le temps accordé à l'honorable député est expiré.

M. HUGHES: J'avais encore quelques remarques à faire...

M. BORDEN: Continuez.

M. HUGHES: Je ne veux pas aller à l'encontre du règlement. Je désire simplement dire de nouveau que le Gouvernement serait bien avisé en suivant la ligne de conduite que préconise le "Star" de Montréal, et que le très honorable ministre lui-même a promis de suivre.

M. AMES: Je n'avais pas intention de prendre la parole dans ce débat, mais l'honorable député de King. (I. P.-E.) (M

Hughes) a fait certaines remarques qui me forcent à consigner aux "Débats" exactement ce que le très honorable premier lord de l'amirauté a dit le 31 mars 1913, lorsqu'il prépara ses prévisions budgétaires pour 1913-1914. Ce sont les dernières paroles officielles du chef reconnu de la marine britannique. Les situations navales changent de temps à autre. Le kaleidoscope ne montre pas toujours la même vue. Cette Chambre devrait accorder une très haute considération aux dernières paroles officielles. M. Winston Churchill, dans son discours le 31 mars devant la Chambre des communes d'Angleterre en présentant son budget des dépenses navales, a formellement démontré qu'à son avis la flotte britannique pourrait être divisée en deux parties, et se formerait naturellement en deux parties, savoir: la flotte de la mer du Nord qui était expressément destinée à protéger les Iles-Britanniques, et, secondement, ce qu'il appelle sa flotte de service universel pourrait être placée à Gibraltar ou ailleurs, mais son devoir particulier serait de préserver les routes de l'océan et s'occuper des diverses possessions britanniques qui ne se trouvent pas dans le voisinage immédiat de la mer du Nord. L'honorable ministre des Finances et plusieurs autres députés ont fait allusion à ces remarques, mais elles n'ont encore jamais été inscrites aux "Débats" dans leur entier. M. Winston Churchill a dit que, jusqu'en 1914, on avait maintenu la supériorité de 60 p. 100 sur les flottes étrangères. Puis il ajoute:

C'est bien suffisant pour 1915, dont nous nous occupons en ce moment, mais en tenant compte des responsabilités de l'empire britannique et dans le Pacifique et dans la Méditerranée, et en tenant compte en particulier du nouveau développement de forces dans la Méditerranée, il est évident que la marge de force disponible pour le service universel de l'Empire britannique ne suffira pas après le premier quart de 1916, à moins que des mesures ultérieures ne soit prises, soit par les dominions, soit par nous-mêmes. A ce point de vue, la réalité du besoin des trois navires canadiens est bien appréciable. Ils élèveraient la marge des forces disponibles pour la défense générale de l'empire, après avoir pourvu aux besoins principaux dans les eaux de la métropole comme suit: 1915, dans le quatrième quart, 10; 1916, dans le premier quart, 13; dans le second quart, 8; dans le troisième quart, 8; dans le quatrième quart, 10; 1917, dans le premier quart, 12, et ainsi de suite, soit une moyenne de 9 ou 10 navires disponibles pour le service universel de l'empire britannique. Cela suffirait, s'il n'y a pas de nouveaux événements dans la Méditerranée, ou dans le Pacifique, au delà de ce qui est prévu. Si, cependant, il se produisait de nouveaux événements de nature à déranger les problèmes de l'Amirauté, ou si les navires canadiens venaient à faire défaut pour quelque raison, il faudrait faire une nouvelle revue de la situation. C'est inutile en ce moment, et il serait prématuré de ma part d'en dire davantage sur ce sujet.